

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM PORTO VECCHIO, LES 4 PORTES BAT G LES 4 CHEMINS 20137 PORTO VECCHIO déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500,00 €.

Mr Marc ORSINI, représentant de la société SAS A RUSCANA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe VILLA ISULA BELLA 534 STRADA DI VARDIOLA STE LUCIE DE PORTO VECCHIO 20144 ZONZA, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Marc ORSINI	250	250,00 €
Frederic MATHIERRE-BONDOT	250	250,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

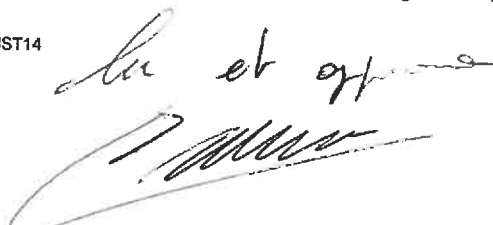
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



Jean Yves CECCALDI
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

Crédit Mutuel
Porto-Vecchio
Les 4 Chemins - Bât. G Les 4 Portes
20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 11 18 26 (appel local non surtaxé)
Fax 04 95 10 01 33 - Siret 751 200 239 00018

